

Directeur technique national

Le **directeur technique national** (ou **DTN**) est une personne chargée de représenter l'Etat au sein de la [Fédération française d'études et de sports sous-marins](#).

Prérogatives

Le directeur technique national assiste aux séances du [comité directeur national](#).

Il veille à l'application des règlements techniques, sportifs et de sécurité.

Il a la charge de :

- l'ensemble des équipes de France et de la politique sportive de haut niveau,
- la formation et le perfectionnement des cadres,
- la coordination des actions entre la FFESSM et les fédérations sportives affinitaires, le sport scolaire et universitaire et le sport militaire,
- la cohérence des projets sportifs de la FFESSM avec les orientations du ministère des sports,
- la proposition de la nomination des entraîneurs fédéraux nationaux, des cadres techniques, d'Etat nationaux et régionaux,
- la sélection nominative des sportifs en équipe de France ou en sélection nationale.

Nomination

Le directeur technique national est nommé par le ministre des sports, avec prise en compte d'une proposition du président de la FFESSM. Sa lettre de mission est signée par le directeur des sports.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du ministre des sports, et sous l'autorité fonctionnelle du président de la FFESSM.

Histoire

Les directeurs techniques nationaux ont été successivement :

- 1993-2005 : René Cavallo,
- 2005-2009 : Xavier Sendra,
- 2009-2013 : Claude Martin
- 2014- : Richard Thomas

From:
<https://www.plongix.com/encyclopedie/> - **Encyclopédie Plongix**

Permanent link:
https://www.plongix.com/encyclopedie/directeur_technique_national?rev=1578092239

Last update: **le 03/01/2020 à 23h57**

